

yeux du roi, un de ses principaux ministres, et renonçant tout ouvertement à l'obéissance.

En sixième lieu, ce n'est pas que ce massacre et cette révolte ne fussent des crimes. On sait assez que Dieu en permet dans les uns, pour châtier ceux des autres. Le peuple eut tort, Roboam eut tort; et Dieu punit l'énorme injustice d'un roi qui se faisait un honneur d'opprimer son peuple, c'est-à-dire ses enfants.

En septième lieu, cette dureté de Roboam effaçait par un seul trait le souvenir de David et de toutes ses bontés, aussi bien que celui de ses conquêtes et de ses autres grandes actions. « Quel intérêt, dit le peuple d'Israël¹, prenons-nous à David et que nous importe ce que deviendra le fils d'Isaï? O David! pourvoyez à votre maison, et à la tribu de Juda. Pour nous, allons-nous-en chacun chez nous, sans nous soucier de David ni de sa race. » Jérusalem, le temple, la religion, la loi de Moïse furent aussi oubliés, et le peuple ne fut plus sensible qu'à sa vengeance.

Enfin, en huitième lieu, quoique l'attentat du peuple fût inexcusable, Dieu sembla vouloir ensuite autoriser le nouveau royaume qui s'établit par ce soulèvement: et il défendit à Roboam de faire la guerre aux tribus révoltées, « parce que, dit-il², tout cela s'est fait par ma volonté, » par ma permission expresse, et par un juste conseil. Jéroboam paraît devenir un roi légitime, par le don que Dieu lui fit du nouveau royaume. Ses successeurs constamment furent de vrais rois, que Dieu fit sacrer par ses prophètes. Ce n'était pas qu'il aimât ces princes, qui faisaient régner toutes sortes d'idolâtries et de méchantes actions; mais il voulut laisser aux rois un monument éternel, qui leur fit sentir combien leur dureté envers leurs sujets était odieuse à Dieu et aux hommes.

VIII^e PROPOSITION.

Conduite de Joseph dans le temps de cette horrible famine dont toute l'Égypte et le voisinage furent affligés.

Joseph, en vendant du blé aux Égyptiens, mit tout l'argent de l'Égypte dans les coffres du roi. Par ce moyen il acquit aussi pour le prince tous leurs bestiaux, et enfin toutes leurs terres, et même jusqu'à leurs personnes, qui furent mises dans la servitude³.

Loin de s'offenser de cette conduite, toute rigoureuse qu'elle paraisse, la gloire de Joseph fut immortelle. Ce sage ministre tourna tout au bien public. Il fournit au peuple de quoi ensemer leurs terres, que Pharaon leur rendit; il régla les impôts qu'ils devaient au roi, à la cinquième par-

¹ III. Reg. XII, 16. II. Paralip. X, 16.

² III. Reg. XII, 23, 24. II. Paralip. XI, 3, 4.

³ Gen. XLVII, 13, 14, 15 et seq.

tie de leurs revenus; et fit honneur à la religion, en exemptant de ce tribut les terres sacerdotales. C'est ainsi qu'il accomplit tout le devoir d'un zélé ministre envers le roi et envers le peuple, et qu'il mérita le titre de Sauveur du monde⁴.

IX^e PROPOSITION.

Remarques sur les paroles de Jésus-Christ et de ses Apôtres touchant les tributs.

« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, » dit Jésus-Christ⁵. Pour prononcer cette sentence, sans demander comment et avec quel ordre se levaient les impôts, il ne regarde que l'inscription du nom de César, gravé sur la monnaie publique.

Son apôtre prononce de même⁶: « Rendez le tribut à qui vous devez le tribut, l'impôt à qui vous devez l'impôt (en argent ou en espèce, selon que la coutume l'établit); l'honneur à qui vous devez l'honneur, la crainte à qui vous devez la crainte. »

Saint Jean-Baptiste avait dit aux publicains chargés de lever les droits de l'empire: « N'exigez rien au delà de ce qui vous est ordonné⁷. »

La religion n'entre point dans les manières d'établir les impôts publics, que chaque nation connaît. La seule règle divine, et inviolable parmi tous les peuples du monde, est de ne point accabler les peuples, et de mesurer les impôts sur les besoins de l'État, et sur les charges publiques.

X^e PROPOSITION.

Réflexions sur la doctrine précédente; et définition des véritables richesses.

On doit conclure, des passages que nous avons rapportés, que les véritables richesses sont celles que nous avons appelées naturelles; à cause qu'elles fournissent à la nature ses vrais besoins. La fécondité de la terre, et celle des animaux, est une source inépuisable des vrais biens; l'or et l'argent ne sont venus qu'après, pour faciliter les échanges.

Il faut donc, à l'exemple des grands rois que nous avons nommés, prendre un soin particulier de cultiver la terre, et d'entretenir les pâturages des animaux, avec l'art vraiment fructueux d'élever des troupeaux conformément à cette parole⁸: « Ne négligez point les ouvrages, quoique laborieux, de la campagne, et le labourage que le Très-Haut a créé. » Et encore⁹: « Pre-

¹ Gen. XI, 45.

² Matth. XXII, 21.

³ Rom. XIII, 7.

⁴ Luc. III, 13.

⁵ Eccl. VII, 16.

⁶ Ibid. 24, et Prov. XXVII, 23.

nez garde à vos bestiaux; ayez soin de les bien connaître. Considérez vos troupeaux. »

Le prince qui veille à ces choses, rendra ses peuples heureux et son État florissant.

XI^e PROPOSITION.

Les vraies richesses d'un royaume sont les hommes.

On est ravi quand on voit, sous les bons rois, la multitude incroyable du peuple, par la grandeur étonnante des armées. Au contraire, on est honteux pour Achab, et pour le royaume d'Israël épuisé de peuple, quand on voit camper son armée, « comme deux petits troupeaux de chèvres¹; » pendant que l'armée syrienne, qu'elle avait en tête, couvrait toute la face de la terre.

Parmi le dénombrement des richesses immenses de Salomon, il n'y a rien de plus beau que ces paroles²: « Judas et Israël étaient innombrables comme le sable de la mer. »

Mais voici le comble de la félicité et de la richesse. C'est que « tout ce peuple innombrable mangeait et buvait du fruit de ses mains, et chacun sous sa vigne et son figuier, et était en joie³. » Car la joie rend les corps sains et vigoureux, et fait profiter l'innocent repas que l'on prend avec sa famille, loin de la crainte de l'ennemi, et bénissant, comme l'auteur de tant de biens, le prince qui aime la paix; encore qu'il soit en état de faire la guerre, et ne la craigne que par bonté et par justice. Un peuple triste et languissant perd courage et n'est propre à rien: la terre même se ressent de la nonchalance où il tombe; et les familles sont faibles et désolées.

XII^e PROPOSITION.

Moyens certains d'augmenter le peuple.

C'est qu'il soit un peu à son aise, comme on vient de voir.

Sous un prince sage, l'oisiveté doit être odieuse; et on ne la doit point laisser dans la jouissance de son injuste repos. C'est elle qui corrompt les mœurs et fait naître les brigandages. Elle produit aussi les mendiants, autre race qu'il faut bannir d'un royaume bien policé; et se souvenir de cette loi⁴: « qu'il n'y ait point d'indigent ni de mendiant parmi vous. » On ne doit pas les compter parmi les citoyens, parce qu'ils sont à charge à l'État, eux et leurs enfants. Mais, pour ôter la mendicité, il faut trouver des moyens contre l'indigence.

Surtout il faut avoir soin des mariages, rendre facile et heureuse l'éducation des enfants, et s'op-

¹ III. Reg. XI, 27.

² Ibid. IV, 20.

³ III. Reg. IV, 20, 25.

⁴ Deut. XV, 4.

poser aux unions illicites. La fidélité, la sainteté et le bonheur des mariages est un intérêt public, et une source de félicité pour les États.

Cette loi est politique autant que morale et religieuse⁵: « Qu'il n'y ait point de femmes de mauvaise vie parmi les filles d'Israël, ni de débauché parmi ses enfants. » Soient maudites de Dieu et des hommes les unions dont on ne veut point voir de fruit, et dont les vœux sont d'être stériles. Toutes les femmes de la famille d'Abimelech le devinrent, par un exprès jugement de Dieu, à cause de Sara, femme d'Abraham⁶. Au contraire, Dieu favorise et bénit les fruits des mariages légitimes. On voit croître ses enfants autour de sa table comme de jeunes oliviers⁷: une femme ravie d'être mère est regardée avec complaisance de celui qu'elle a rendu père de si aimables enfants. On leur apprend que la modestie, la frugalité, et l'épargne conduite par la raison, est la principale partie de la richesse; et nourris dans une bonne maison, mais réglée, ils savent mépriser la vanité qu'ils n'ont point vue chez leurs parents.

La loi seconde leurs désirs, quand elle réprime le luxe. Les premiers qu'elle soulevait contre leurs enfants déréglés, étaient les pères et les mères, qu'elle contraignait à les déférer au magistrat, en lui disant: « Voilà notre fils désobéissant, qui, sans écouter nos avis et nos corrections, passe sa vie dans la bonne chère, dans le désordre et dans la débauche. » La peine de ce débauché incorrigible était d'être lapidé; et tout Israël, saisi de crainte, se retirait du désordre⁸. On n'en était pas quitte en disant: Je ne fais tort à personne; on se trompe: dans les dérèglements qui empêchent ou qui troublent les mariages, il faut éviter et punir, non-seulement le scandale, l'injure qu'on fait aux particuliers, mais encore celle qu'on fait au public, qui est plus grande et plus sérieuse qu'on ne pense.

Concluons donc, avec le plus sage de tous les rois: « La gloire du roi et sa dignité est la multitude du peuple: sa honte est de le voir amoindri et diminué par sa faute⁹. »

ARTICLE II.

Les conseils.

Nous en avons déjà beaucoup parlé, et posé les principes⁶, surtout quand nous avons traité des moyens dont un prince se doit servir pour

¹ Deut. XXIII, 17.

² Gen. XX, 17, 18.

³ Ps. CXXVII, 3.

⁴ Deut. XXI, 18, 19, 20, 21.

⁵ Prov. XIV, 28.

⁶ Ci-devant, liv. V, art. I et art. II.

acquérir les connaissances qui lui sont nécessaires pour bien gouverner. Mais l'on approfondit ici encore davantage ce qui regarde une matière de cette importance; et l'on réunit, sous un même point de vue, les préceptes et les exemples que l'Écriture nous fournit, même quelques-uns de ceux qui se trouvent dispersés dans cet ouvrage, afin qu'après en avoir posé les principes, on en puisse voir dans un même lieu l'application et le détail dans toute son étendue.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Quels ministres, ou officiers, sont remarqués auprès des anciens rois.

Sous David, Joab commandait l'armée; Banaïas avait la conduite des légions Céréthi et Phélethi, qui étaient comme la garde du prince et semblaient être détachées du commandement général des armées, sous un chef particulier, qui ne répondait qu'au roi. Aduram était chargé des tributs ou finances. Josaphat était secrétaire et garde des registres. Siva, qu'on appelle ailleurs Saraïas, est appelé scribe, homme lettré auprès du prince. Ira était prêtre de David¹. Jonathan, oncle de David, son conseiller, homme intelligent et lettré; il était, avec Jahiel, gouverneur des enfants du roi. Achitophel fut le conseiller du roi; et après lui, Joïada et Abiathar; et Chusai était l'ami du roi².

On marque, auprès de Salomon, des personnes appelées gens de lettres: Banaïas, commandant les troupes. Azarias, fils de Nathan, était à la tête de ceux qui assistaient auprès du roi. Zabud était prêtre, et l'ami du roi. Ahisar, s'il était permis de traduire ainsi, était grand-maître de sa maison; et Adoniram était chargé des finances³.

On nomme aussi les grands prêtres, ou les principaux d'entre les prêtres qui étaient alors⁴, pour montrer que leur sacré ministère leur donnait rang parmi les officiers publics, et que, sous les rois, ils se mêlaient des plus grandes affaires: témoin Sadoc, qui eut tant de part à celle où il s'agissait de donner un successeur au royaume⁵.

La dignité de leur sacerdoce était si éminente, que cet éclat donnait lieu à dire que « les enfants de David étaient prêtres⁶; » quoiqu'ils ne pussent pas l'être, n'étant pas de la race sacerdotale, ni de la tribu d'où les prêtres étaient tirés. Mais on leur donnait ce grand nom, pour montrer la part qu'ils avaient dans les grandes affaires. Ce qui semble être la même chose que ce que l'Écri-

¹ II. Reg. VIII, 16, 17, 18; XX, 23, 24, 25, 26.

² I. Paral. XXVII, 32, 33, 34.

³ III. Reg. IV, 2, 3, 4, 5, 6.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid. I, 8, 32, 44.

⁶ III. Reg. VIII, 18.

ture remarque ailleurs¹: « Les enfants de David « étaient les premiers sous la main du roi; » c'est-à-dire, étaient les premiers à porter et à exécuter ses ordres.

Le soin qu'on prenait à les élever dans les lettres, paraît par la qualité d'homme lettré, qu'on donne à Jonathan, leur gouverneur.

Il est aussi marqué sous Ozias, que les troupes étaient commandées par Jéhiel et Maasias², qui sont appelés scribes, docteurs, ou gens de lettres; pour montrer que les grands hommes ne dédaignaient pas de joindre la gloire du savoir à celle des armes.

Ce qu'on appelle lettrés, étaient ceux qui étaient versés dans les lois, et qui dirigeaient les conseils du prince à leur observance.

Le soin de la religion se déclare, non-seulement par la part qu'avaient les grands prêtres dans le ministère public, mais encore par l'office de prêtre du roi, qui semble être celui qui réglait dans la maison du prince les affaires de la religion. Tel était, comme on a vu, Ira, sous David, et Zabud, sous Salomon, dont il est encore appelé l'ami.

Cette qualité d'ami du roi, qu'on a vue dans le dénombrement des ministres publics, appelés et caractérisés par un terme particulier, est remarquable, et faisait souvenir le roi qu'il n'était pas exempt des besoins et des faiblesses communes de la nature humaine; et qu'ainsi, outre ses autres ministres, qu'on appelait ses conseillers, à cause qu'ils lui donnaient leurs avis sur les affaires, il devait choisir avec soin un ami, c'est-à-dire, un dépositaire de ses peines secrètes et de ses autres sentiments les plus intimes.

La charge de secrétaire et de garde des registres publics semble originairement venir de Moïse, à qui Dieu parla ainsi³: « Écrivez ceci « dans un livre (la défaite des Amalécites), pour « servir de monument éternel; car je détruirai de « dessous le ciel le nom d'Amalec. » Comme s'il disait: Je veux que l'on se souvienne des faits mémorables, afin que le gouvernement des hommes mortels, conduit par l'expérience et les exemples des choses passées, ait des conseils immortels.

C'est par le moyen de ces registres qu'on se souvenait de ceux qui avaient servi l'État, pour en marquer la reconnaissance envers leur famille.

Une des maximes les plus sages du peuple de Dieu, était que les services rendus au public ne fussent point oubliés. Ainsi, dans le sac de Jéri-

¹ Paral. XVIII, 17.

² II. Paral. XXVI, 11.

³ Exod. XVII, 14.

cho, on publia cet ordre¹: « Que cette ville soit « anathème: que la seule Rahab vive, elle et « toute sa famille, parce qu'elle a sauvé nos en- « voyés. »

Lorsqu'on passa au fil de l'épée tous les habitants de Luza, on eut soin de sauver, avec toute sa parenté, celui qui avait montré le passage par où l'on y aborda².

Le public ordinairement passe pour ingrat, et il était de l'intérêt de l'État de le purger de cette tache, afin qu'on fût invité à bien servir.

Personne n'ignore comme Assuérus, roi de Perse, dans une insomnie qui le travaillait, se fit lire les archives, où il trouva le service de Mardochée, qui lui avait sauvé la vie, enregistré suivant la coutume³; et comme il fut excité par cette lecture à le reconnaître par une récompense éclatante, mais plus glorieuse au roi qu'à Mardochée même.

Lorsqu'on informa Darius, roi de Perse, de la conduite des Juifs retournés dans leur pays, ses officiers les interrogèrent pour en rendre compte au roi, et lui racontèrent ce que leurs vieillards avaient répondu touchant les ordonnances de Cyrus dans la première année de son règne. Après quoi ils ajoutaient ces paroles: « Maintenant, s'il « plaît au roi, il fera rechercher dans la bibliothè- « que royale, et dans les registres publics qui se « trouveront à Babylone, ce qui a été ordonné « par Cyrus sur la réédification du temple; et il « nous expliquera ses volontés⁴. » Les registres se trouvèrent, non point à Babylone, comme on avait cru, mais dans Ecbatanes⁵; tout y était conforme à la prétention des Juifs, qui aussi fut autorisée par le roi.

Tel était l'usage des registres publics et de la charge établie pour les garder. Elle conservait la mémoire des services rendus, elle immortalisait les conseils; et ces archives des rois, en leur proposant les exemples des siècles passés, étaient des conseils toujours prêts à leur dire la vérité, et qui ne pouvaient être flatteurs.

Au reste on ne prétend pas proposer pour règles invariables ces pratiques des anciens royaumes, et ce dénombrement des officiers de David et de Salomon; c'est assez qu'ils puissent donner des vues aux grands rois, dont la prudence se gouvernera selon les lieux et les temps.

II^e PROPOSITION.

Les conseils des rois de Perse par qui dirigés.

« Le roi consulta les sages qui étaient toujours

¹ Jos. VI, 17.

² Jud. I, 24, 25.

³ Esther. VI, I, 2 et seq.

⁴ I. Esdr. V, 7, 17.

⁵ Ibid. VI, I, 2 et seq.

« auprès de sa personne, qui savaient les lois et « le droit, et les coutumes des ancêtres; et il « faisait tout par leur conseil¹. » Les premiers et les plus intimes étaient les sept chefs, ou, si l'on veut traduire ainsi, les sept ducs, ou les princes des Perses et des Mèdes qui voyaient le roi; car le reste, même des seigneurs, ne le voyaient guère.

III^e PROPOSITION.

Réflexions sur l'utilité des registres publics, joints aux conseils vivants.

L'utilité des registres publics était appuyée sur cette sentence du Sage²: « Qu'est-ce qui a été? « ce qui sera. Qu'est-ce qui a été fait? ce qui se « fera encore. Il n'y a rien de nouveau sous le « soleil, et personne ne peut dire: Cela est nou- « veau; car il a déjà précédé dans les siècles qui « ont été avant nous: » et les grands événements des choses humaines ne font, pour ainsi parler, que se renouveler tous les jours sur le grand théâtre du monde. Il semble qu'il n'y a qu'à consulter le passé, comme un fidèle miroir de ce qui se passe à nos yeux.

D'autre côté, le Sage ajoute que, quelques registres qu'on tienne, il échappe des circonstances qui changent les choses. Ce qui lui fait dire³: « La mémoire des choses passées se perd; la « postérité oubliera ce qui est arrivé auparavant. » Et il est rare de trouver des exemples qui cadrent juste avec les événements sur lesquels il se faut déterminer.

Il faut donc joindre les histoires des temps passés avec le conseil des sages, qui, bien instruits des coutumes et du droit ancien, comme on vient de dire des ministres des rois de Perse, en sachent faire l'application à ce qu'il faut régler de leurs jours.

Des tels ministres sont des registres vivants, qui, toujours portés à conserver les antiquités, ne les changent qu'étant forcés par des nécessités imprévues et particulières, avec un esprit de profiter à la fois, et de l'expérience du passé, et des conjonctures du présent. C'est pourquoi leurs conseils sages et stables produisent des lois qui ont toute la fermeté, et, pour ainsi dire, l'immobilité dont les choses humaines sont capables. « Si vous l'avez agréable, disent ces ministres à « Assuérus⁴, qu'il parte un édit de devant le roi, « selon la loi des Perses et des Mèdes, qu'il ne « soit point permis de changer, et qui soit publié, « pour être inviolable dans toute l'étendue de « votre empire. »

¹ Esther. I, 13, 14.

² Eccl. I, 9, 10.

³ Ibid. I, 11.

⁴ Esth. I, 19, 20.

C'était l'esprit de la nation : et tant les rois que les peuples tenaient pour maxime cette immutabilité des décrets publics.

Les grands, qui voulaient perdre Daniel, vinrent dire au roi : « N'avez-vous pas défendu de faire durant trente jours aucune prière aux dieux et aux hommes, sous peine d'être jeté dans la fosse aux lions? Il est ainsi, répondit le roi; et il a été prononcé par un édit qui doit être inviolable à jamais. »

Quand après il voulut chercher une excuse en faveur de Daniel, qui avait prié trois fois le jour, tourné vers Jérusalem, on osa lui dire : « Sachez, prince, que c'est la loi des Mèdes et des Perses, qu'il n'est pas permis de changer les ordonnances du roi. »

C'était en effet la loi du pays; mais on abuse des meilleures choses. La première condition de ces lois, qu'on doit regarder comme sacrées et inviolables, c'est qu'elles soient justes; et on apercevait du premier regard une impiété manifeste à vouloir faire la loi à Dieu même, et à lui défendre de recevoir les vœux de ses serviteurs. Le roi de Perse devait donc connaître qu'il avait été surpris dans cette loi, comme il est expressément marqué³; et que c'était là une cabale des grands contre son service, afin de perdre Daniel, le plus fidèle et le plus utile de tous ses ministres, dont le crédit leur donna de la jalousie.

IV^e PROPOSITION.

Le prince se doit faire soulager.

C'est le conseil que donna Jethro à Moïse, qui, par un zèle de la justice et une immense charité, voulait tout faire par lui-même. « Que faites-vous, lui dit-il, en tenant le peuple du matin au soir à attendre votre audience? Vous vous consommez par un travail inutile, vous et le peuple qui vous environne : vous entreprenez un ouvrage qui passe vos forces. Réservez-vous les grandes affaires; et choisissez les plus sages et les plus craignants Dieu, qui jugent le peuple à chaque moment (qui expédient les affaires à mesure qu'elles viennent), et qui vous fassent rapport de ce qu'il y aura de plus important. »

Remarquez trois sortes d'affaires : celles que le prince se réserve expressément, et dont il doit prendre connaissance par lui-même : celles de moindre importance, dont la multitude l'accablerait, et aussi qu'il laisse expédier à ses officiers : enfin, celles dont il ordonne qu'on lui fera le rapport, ou pour les décider lui-même, ou pour

¹ Dan. vi, 12.

² Ibid. 7, 15.

³ Ibid. 6.

⁴ Exod. xviii, 14 et seq.

les faire examiner avec plus de soin. Par ce moyen, tout s'expédie avec ordre et distinction.

V^e PROPOSITION.

Les plus sages sont les plus dociles à croire conseil.

Moïse, nourri dès son enfance dans toute la sagesse des Égyptiens, et de plus inspiré de Dieu dans le degré le plus éminent de la prophétie, non-seulement consulte Jethro, et lui donne la liberté de lui reprocher dans l'immensité de son travail une espèce de folie; mais encore il reçoit son avis en bonne part, et il exécute de point en point tout ce qu'il lui conseillait. C'est ce qui vient d'être dit.

N'avons-nous pas aussi déjà vu avec quelle docilité David, trop accablé de douleur de la mort de son fils Absalon, écouta les reproches amers de Joab, se rendit à son conseil, et changea entièrement de conduite? Et Salomon, le plus sage des rois, ne demandait-il pas à Dieu un cœur docile, en lui demandant la sagesse?

VI^e PROPOSITION.

Le conseil doit être choisi avec discrétion.

« Ayez plusieurs hommes avec qui vous viviez en paix (à qui vous donniez accès auprès de vous); mais pour conseiller, choisissez-en un entre mille. »

VII^e PROPOSITION.

Le conseiller du prince doit avoir passé par beaucoup d'épreuves.

« Celui qui n'a point été éprouvé, que sait-il? » Il ne sait rien : il ne se connaît pas lui-même; et comment démêlera-t-il les pensées des autres, qui est le sujet des plus importantes délibérations? Au contraire, « celui qui est exercé, sera beaucoup, » continue le Sage. Il ne fera rien légèrement, et ne marchera point à l'étourdie.

C'est ce qui faisait dire au saint homme Job : « Où se trouvera la sagesse? On ne la trouvera pas dans la terre de ceux qui vivent doucement³ » et nonchalamment parmi les plaisirs.

Et encore⁴ : « Elle est cachée aux yeux des hommes : les oiseaux (les esprits sublimes qui semblent percer les nues) ne la connaissent pas. « La mort (l'extrême vieillesse) a dit : Nous en avons ouï la renommée. » C'est à force d'expérience, en pâtissant beaucoup, qu'à la fin vous en acquerez quelque petite lumière.

¹ Eccl. vi, 6.

² Ibid. xxxiv, 9.

³ Job. xxviii, 12, 13.

⁴ Ibid. 21, 22.

VIII^e PROPOSITION.

Quelque soin que le prince ait pris de choisir et d'éprouver son conseil, il ne s'y doit point livrer

« Si vous avez un ami, acquérez-le avec épreuve; et ne vous livrez point à lui par trop de facilité. »

Le caractère d'un prince livré le fait connaître et mépriser.

« Hérode (Agrippa, roi de Judée) était irrité contre ceux de Tyr et de Sidon. Ils le vinrent trouver d'un commun accord; et ayant gagné Blaste, qui était chambellan du roi, ils demandèrent la paix, parce que leur pays tirait sa subsistance des terres du roi. Hérode donc, ayant pris jour pour leur parler, parut vêtu d'une robe royale, et étant sur son trône il les haranguait (dans une audience publique, selon la coutume du temps); et le peuple disait : C'est un Dieu qui parle, et non pas un homme. »

On voit ici une ambassade solennelle, une audience publique avec tout l'appareil de la royauté, les acclamations de tout le peuple pour le prince qui croit avoir tout fait : mais on savait le fond : c'est enfin que les Tyriens avaient mis Blaste dans leur intérêt, qui était grand dans cette affaire; et peut-être l'avaient-ils corrompu par leurs présents. Quoi qu'il en soit, tout était fait avant le traité solennel; et si l'on en fit l'honneur au roi, tout le monde savait, et on se nommait à l'oreille le vrai auteur du succès.

Le Saint-Esprit n'a pas dédaigné de marquer en un mot ce caractère d'Hérode Agrippa; pour apprendre aux princes qui ne sont que vains l'estime qu'on fait d'eux, et comme on les repaît d'une fausse gloire.

IX^e PROPOSITION.

Les conseils des jeunes gens, qui ne sont pas nourris aux affaires, ont une suite funeste, surtout dans un nouveau règne.

Sur la plainte de Jéroboam faite à Roboam, fils et successeur de Salomon, à la tête des dix tribus, pour lui demander quelque diminution des impôts du roi son père, ce prince lui répondit³ : « Venez dans trois jours. Et le peuple s'étant retiré, il tint conseil avec les vieux conseillers du roi son père, et leur dit : Quel conseil me donnez-vous; et quelle réponse ferai-je à ce peuple? « Ils lui dirent : Si (aujourd'hui, et dans le commencement de votre règne) vous déférez à leur prière, et que vous leur disiez des paroles douces, ils vous serviront le reste de vos jours. Roboam méprisa le conseil de ces sages vieillards;

¹ Eccl. vi, 7.

² Act. xii, 21, 22.

³ III. Reg. xii, 5, 6 et seq. II. Par. x, 3, 4 et seq.

« et appela les jeunes gens, qui avaient été élevés auprès de lui, et qui le suivaient toujours. Ils lui parlèrent comme des jeunes gens nourris avec lui dans les plaisirs, et ils lui dirent : Répondez ainsi à ce peuple. Mon petit doigt est plus gros que tout le corps de mon père : mon père vous a imposé un joug pesant, et moi je l'augmenterai : mon père vous a frappés avec des fouets, et moi je vous frapperai avec des verges de fer. Roboam, selon ce conseil, lorsque Jéroboam, avec tout le peuple, revint à lui au troisième jour, leur répondit durement, leur répéta les mêmes paroles que les jeunes gens lui avaient inspirées, et rejeta le conseil des vieillards. Il ne déféra donc point aux prières de son peuple; parce que le Seigneur s'était retiré de lui, pour accomplir la prophétie d'Ahias le Silonite, sur la division du royaume. Quand les dix tribus eurent ouï cette réponse, ils se retirèrent, en se disant les uns aux autres : « Quel intérêt avons-nous à la maison de David? « Et que nous importe de conserver l'héritage au fils d'Isaï? Retirons-nous chacun dans nos pavillons, et que David gouverne sa maison. »

Ce fut d'abord à Roboam une sage précaution de prendre un temps pour demander conseil, et de se tourner vers les ministres expérimentés qui avaient servi sous Salomon. Mais ce prince ne trouva pas sa puissance et sa grandeur assez flattée par des conseils modérés. La jeunesse flatteuse et vive lui plut davantage; mais son erreur fut extrême. Ce que les sages vieillards conseillaient le plus, c'étaient des paroles douces; mais au contraire, la fière et imprudente jeunesse, au lieu qu'en conseillant des choses dures elle devait du moins en tempérer la rigueur par la douceur des expressions, joignit l'insulte au refus, et affecta de rendre les discours plus superbes et plus fâcheux que la chose même. C'est aussi ce qui perdit tout. Le peuple, qui avait fait sa requête avec quelque modestie, en demandant seulement une légère diminution du fardeau¹, fut poussé à bout par la dureté des menaces dont la réponse fut accompagnée.

Ces téméraires conseillers ne manquaient pas de prétextes. Il faut, disaient-ils, abattre d'abord un peuple qui commence à lever la tête, sinon c'est le rendre plus insolent. Mais ils se trompèrent, faute d'avoir su connaître la secrète pente des dix tribus à faire un royaume à part, et à se désunir de celle de Juda, dont ils étaient jaloux. Les vieux conseillers, qui avaient vu si souvent, du temps de David, les tristes effets de cette jalousie, les voulaient remettre devant les yeux de Roboam, et les lui auraient pu faire entendre;

¹ III. Reg. xii, 4. II. Par. x, 4.

et bien instruits de ces dangereuses dispositions, ils conseillaient une douce réponse. La jeunesse flatteuse et bouillante méprisa ces tempéraments, et porta la jalousie des dix tribus, jusqu'à leur faire dire avec amertume et raillerie : Quel intérêt avons-nous à la grandeur de Juda? David, contentez-vous de votre tribu. Nous voulons un roi tiré des nôtres.

La puissance veut être flattée, et regarde les ménagements comme une faiblesse. Mais outre cette raison, les jeunes gens, nourris dans les plaisirs, comme remarque le texte sacré, espéraient trouver, dans les richesses du roi, de quoi entretenir leur cupidité, et craignaient d'en voir la source tarie par la diminution des impôts. Ainsi, en flattant le nouveau roi, ils songeaient à ce secret intérêt.

Le caractère de Roboam aidait à l'erreur. « C'était un homme ignorant, et d'un courage timide, incapable de résister aux rebelles¹, » comme son fils Abia est contraint de l'avouer. Ignorant; qui ne savait pas les maximes du gouvernement, ni l'art de manier les esprits. Timide; et du naturel de ceux qui, fiers et menaçants d'abord, lâchent le pied dans le péril, comme on a vu que fit Roboam, lorsqu'il prit la fuite au premier bruit. Un homme vraiment courageux est capable de conseils modérés; mais, quand il est engagé, il se soutient mieux.

X^e PROPOSITION.

Il faut ménager les hommes d'importance, et ne les pas mécontenter.

Après la mort de Saül, lorsque tout le monde allait à David, « Abner, fils de Ner (qui commandait les armées sous Saül), prit Isboseth, fils de ce roi, et le montra à l'armée de rang en rang, et le fit reconnaître roi par les dix tribus². » Un seul homme, par son grand crédit, fit un si grand ouvrage.

Le même Abner, maltraité par Isboseth sur un sujet peu important, dit à ce prince³ : « Suis-je à mépriser, moi qui, seul fidèle à votre père Saül, vous ai fait régner? Et vous me traitez comme un malheureux, pour une femme! Vive le Seigneur, j'établirai le trône de David. » Il le fit, et Isboseth fut abandonné.

Ce n'est pas seulement dans les règnes faibles, et sous Isboseth, « qui craignait Abner, et qui n'osait lui répondre⁴, » qu'on a besoin de tels ménagements : nous avons vu que David ménagea Joab et la famille de Sarvia, quoiqu'elle lui fût à charge.

¹ II. Paralip. xiii, 7.

² II. Reg. ii, 8, 9.

³ Ibid. iii, 7, 8, 9, 10.

⁴ Ibid. ii.

Quelquefois aussi il faut prendre de vigoureuses résolutions, comme fit Salomon. Tout dépend de savoir connaître les conjonctures, et de ne pas pousser toujours les braves gens sans mesure, et à toute outrance.

XI^e PROPOSITION.

Le fort du conseil est de s'attacher à déconcerter l'ennemi, et à détruire ce qu'il a de plus ferme.

Les conseils ne font pas moins que le courage dans les grands périls.

Ainsi, dans la révolte d'Absalon, où il s'agissait du salut de tout le royaume, David ne se soutint pas seulement par courage, mais il employa toute sa prudence¹ : comme on a déjà remarqué ailleurs². Et pour aller à la source il tourna tout son esprit à détruire le conseil d'Achitophel, où était toute la force du parti contraire. Pour s'y opposer utilement, il envoya Chusai, qu'il munit des instructions et des secours nécessaires, lui donnant Sadoc et Abiathar, comme des hommes de confiance, pour agir sous lui. Par ce moyen Chusai l'emporta sur Achitophel, qui, se voyant déconcerté, désespéra du succès, et se donna la mort³.

L'adresse de Chusai contre Achitophel paraît en ce que, sans attaquer la réputation de sa prévoyance, trop reconnue pour être affaiblie, il se contente de dire⁴ : « Pour cette fois Achitophel n'a pas donné un bon conseil. » Ce qui ne l'accuse que d'un défaut passager, et comme par accident.

XII^e PROPOSITION.

Il faut savoir pénétrer et dissiper les cabales, sans leur donner le temps de se reconnaître.

Pour cela on doit observer tout ce qui se passa dans la révolte d'Adonias, fils de David, qui, contre sa volonté, voulait monter sur le trône destiné à Salomon. Cette histoire est déjà rapportée ailleurs⁵ dans toute son étendue. Voici ce qu'on remarque seulement ici.

A la fin de la vie du roi son père, Adonias fit un festin solennel à la famille royale, et à tous les grands de sa cabale⁶. Ce festin fut à Joab, et à ceux de son intelligence, comme un signal de la rébellion; mais il ouvrit les yeux au roi. Il prévint Adonias; et dans ce festin, où ce jeune prince avait espéré de s'autoriser, on lui vint annoncer sa perte, et que Salomon était couronné.

¹ III. Reg. xv, 31, 33 et seq.

² Ci-devant, liv. v, art. i, xi^e proposition. et liv. ix, art. iii, v^e proposition.

³ II. Reg. xvii, 14, 23.

⁴ Ibid. 7.

⁵ Ci-devant, liv. ix, art. vi, xi^e proposition.

⁶ III. Reg. i, 5, 9, 19 et seq.

A ce moment l'effroi se répand dans le parti, la cabale est dissipée; « chacun s'en retourna dans sa maison. » Le coup est frappé; et la trahison s'en va avec l'espérance.

La vigilance et la pénétration des fidèles ministres de David, qui avertirent ce prince à propos; la fermeté de ce roi, et ses ordres exécutés avec promptitude, sauvèrent l'État, et achevèrent ce grand ouvrage, sans effusion de sang.

XIII^e PROPOSITION.

Les conseils relèvent le courage du prince.

Ézéchias, menacé par le roi d'Assyrie, « tint conseil avec les grands du royaume, et avec les gens de courage¹. » Et ce concert produisit les grands ouvrages et les généreuses résolutions qui relèverent les cœurs abattus, et qui firent dire à Isaïe² : « Ce prince aura des pensées dignes d'un prince. »

Le peuple doit ressentir cet effet. Et Judith avait raison de dire à Ozias, et aux chefs qui défendaient Béthulie³ : « Puisque vous êtes les sé-nateurs, et que l'âme de vos citoyens est en vos mains, élevez-leur le courage par vos discours. »

XIV^e PROPOSITION.

Les bons succès sont souvent dus à un sage conseiller.

« Joas, roi de Juda, régna quarante ans. Il fit bien devant le Seigneur, tout le temps que Joïada vécut, et lui donna ses conseils⁴. Après la mort de Joïada, les grands du royaume vinrent à ses pieds : et gagné par leurs flatteries, « il suivit leurs mauvais conseils⁵, » qui à la fin le perdirent.

XV^e PROPOSITION.

La bonté est naturelle aux rois; et ils n'ont rien tant à craindre que les mauvais conseils.

« Les mauvais ministres, disait le grand roi Artaxerxès⁶ (dans la lettre qu'il adressa aux peuples de cent vingt-sept provinces soumises à son empire), en imposent par leurs mensonges artificieux aux oreilles des princes, qui sont simples, et qui, naturellement bienfaisants, jugent des autres hommes par eux-mêmes. »

XVI^e PROPOSITION.

La sage politique, même des Gentils et des Romains, est louée par le Saint-Esprit.

Nous en trouvons ces beaux traits dans le livre des Machabées.

¹ II. Paralip. xxxii, 3 et seq.

² Is. xxxii, 8.

³ Judith. viii, 21.

⁴ IV. Reg. xii, 1, 2. II. Paralip. xxiv, 1, 2.

⁵ Ibid. 17, 18 et seq.

⁶ Esth. xvi, 6.

« Premièrement, que les Romains ont assujéti l'Espagne, avec les mines d'or et d'argent dont elle abondait, par leur conseil et leur patience¹. » Où l'on fait cette réflexion importante : que sans jamais rien précipiter, ces sages Romains, tout belliqueux qu'ils étaient, croyaient avancer et affermir leurs conquêtes, plus encore par conseil et par patience, que par la force des armes.

Le second trait de la sagesse romaine, loué par le Saint-Esprit, dans ce divin livre : c'est que leur amitié était sûre²; et que, non contents d'assurer le repos de leurs alliés par leur protection, qui ne leur manquait jamais, ils savaient les enrichir et les agrandir, comme ils firent le roi Eumènes, en augmentant son royaume des provinces qu'ils avaient conquises. Ce qui faisait désirer leur amitié à tout le monde.

Le troisième trait : c'est qu'ils gagnaient de proche en proche, soumettant premièrement les royaumes voisins; et se contentant, pour les pays éloignés, de les remplir de leur gloire, et d'y envoyer de loin leur réputation, comme l'avant-courrière de leurs victoires³.

On remarque aussi que, pour régler toutes leurs démarches, « et faire des choses dignes d'eux, ils tenaient conseil tous les jours, sans division et sans jalousie⁴; » et uniquement attentifs à la patrie, et au bien commun.

Au reste, dans ces beaux temps de la république romaine, au milieu de tant de grandeurs, on gardait l'égalité et la modestie convenable à un état populaire, « sans que personne voulût dominer sur ses concitoyens; sans pourpre, sans diadème, et sans aucun titre fastueux. On obéissait au magistrat annuel⁵, » c'était-à-dire, aux consuls, dont chacun avait son année, avec autant de soumission et de ponctualité, qu'on eût fait dans les monarchies les plus absolues.

Il ne reste plus qu'à remarquer que quand ce bel ordre changea, le peuple romain vit tomber sa majesté et sa puissance.

Tels sont les conseils qu'on peut prendre de la politique romaine, pourvu qu'on sache d'ailleurs mesurer tous ses pas par la règle de la justice.

XVII^e PROPOSITION.

La grande sagesse consiste à employer chacun selon ses talents.

« Je sais que votre frère Simon est un homme de conseil; écoutez-le en tout, et il sera comme votre père. Judas Machabée est brave et courageux dès sa jeunesse : qu'il marche à la tête

¹ I. Mach. viii, 3.

² Ibid. 12.

³ Ibid. 13.

⁴ Ibid. 15, 16.

⁵ Ibid. 14, 16.

« des armées, et qu'il fasse la guerre pour le peuple ¹. »

C'est ainsi que parla Mathathias, prêt à rendre les derniers soupirs; et il posa dans sa famille les fondements de la royauté, à laquelle elle était destinée bientôt après, sur tout le peuple d'Israël.

Au reste, Simon était guerrier comme Judas; et la suite le fit bien paraître. Mais ce n'était pas au même degré, et le Saint-Esprit nous enseigne à prendre les hommes par ce qu'ils ont de plus éminent.

XVIII^e PROPOSITION.

Il faut prendre garde aux qualités personnelles, et aux intérêts cachés de ceux dont on prend conseil.

« Ne traitez point de la religion avec l'impie, ni de la justice avec l'injuste, ni avec la femme jalouse, des affaires de sa rivale. Ne consultez point les cœurs timides sur la guerre, ni celui qui trafique, sur le prix du transport des marchandises (qu'il fera toujours excessif); ni sur la valeur des choses à vendre, celui qui a dessein de les acheter; ni les envieux de quelqu'un, sur la récompense que vous devez à ses services. N'écoutez pas le cœur dur et impitoyable, sur la largesse et sur les bienfaits (qu'il voudra toujours restreindre); ni sur les règles de l'honnêteté et de la vertu, celui dont les mœurs sont corrompues; ni les ouvriers de la campagne, sur le prix de leur travail journalier; ni celui que vous louez pour un an, sur la fin de son ouvrage (qu'il voudra toujours tirer en longueur et n'y mettre jamais de fin); ni un serviteur paresseux, sur les ouvrages qu'il faut entreprendre ². » N'appellez jamais de telles gens à aucun conseil.

L'abrégé de tout ce sage discours est de découvrir l'aveuglement de ceux qui prennent des conseils intéressés et corrompus, ou même douteux et suspects, pour se déterminer dans les affaires importantes.

XIX^e PROPOSITION.

La première qualité d'un sage conseiller, c'est qu'il soit homme de bien.

« Ayez toujours auprès de vous un homme saint, celui que vous connaîtrez craignant Dieu et observateur de la loi, dont l'âme sera conforme à la vôtre ³, sensible à vos intérêts, et dans les mêmes dispositions pour la vertu.

« L'âme d'un homme de bien (sans fard, qui ne saura point vous flatter) vous instruira de la vérité, plus que ne feront sept sentinelles

¹ I. Mach. II, 65, 66.

² Eccl. XXXVII, 12, 13 et seq. Il faut ici conférer l'original grec avec la Vulgate.

³ Eccl. XXXVII, 15.

« que vous aurez mises en garde sur une tour, ou sur quelque lieu éminent, pour tout découvrir, et vous rapporter des nouvelles ¹. »

ARTICLE III.

On propose au prince divers caractères des ministres ou conseillers : bons, mêlés de bien et de mal, et méchants.

PREMIÈRE PROPOSITION.

On commence par le caractère de Samuel.

Je ne veux pas tant remarquer ce qu'un si grand caractère a de surnaturel et de prophétique, que ce qui le rapproche de nous et des voies ordinaires.

Samuel a cela de grand et de singulier, qu'ayant durant vingt ans, et jusqu'à sa vieillesse, jugé le peuple en souverain, il se vit comme dégradé sans se plaindre. Le peuple lui vient demander un roi. On ne lui cache pas le sujet de cette demande. « Vous êtes vieux, lui dit-on ², et vos enfants ne marchent pas dans vos voies. Donnez-nous un roi qui nous juge. » Ainsi on lui reproche son grand âge, et le mécontentement qu'on avait de ses enfants. Quoi de plus dur à un père, qui, bien loin de l'espérance qu'il pouvait avoir en récompense d'un si long et si sage gouvernement, de voir ses enfants succéder à sa dignité, s'en voit dépouillé lui-même de son vivant?

Il sentit l'affront : « Ce discours déplut aux yeux de Samuel ³. » Mais, sans se plaindre ni murmurer, son recours fut de « venir prier le Seigneur, qui lui ordonne d'acquiescer au desir du peuple ⁴. » Ce qui était le réduire à la vie privée.

Il ne lui reste qu'à se soumettre au roi qu'il avait établi, c'était Saül; et de lui rendre compte de sa conduite devant tout le peuple, ce peuple qu'il avait vu durant tant d'années recevoir ses ordres souverains. « J'ai toujours été sous vos yeux depuis ma jeunesse. Dites, devant le Seigneur et devant son Christ, si j'ai pris le bœuf ou l'âne de quelqu'un, ou si j'ai opprimé quelqu'un, si j'ai pris des présents de la main de qui que ce soit; et je le rendrai. » On n'eut rien à lui reprocher. Et il ajouta : « Le Seigneur et son Oint seront témoins contre vous de mon innocence ⁵, et que ce n'est point pour mes crimes que vous m'avez déposé.

Ce fut là toute sa plainte : et tant qu'il fut écouté, il n'abandonna pas tout à fait le soin des

¹ Eccl. XXXVII, 18.

² I. Reg. VIII, 4, 5.

³ Ibid. 6.

⁴ Ibid. 7.

⁵ Ibid. XII, 3, 4, 5.

affaires. On voit le peuple s'adresser à lui dans les conjonctures importantes ¹, avec la même confiance que s'il ne l'avait point offensé.

Loin de dégouter ce peuple du nouveau roi qu'on avait établi à son préjudice, il profita de toutes les conjonctures favorables pour affermir son trône. Et le jour d'une glorieuse victoire de Saül sur les Philistins, il donna ce sage conseil : « Venez, allons tous en Galgala; renouvelons le royaume. Et on reconnut Saül devant le Seigneur; et on immola des victimes; et la joie fut grande dans tout Israël ². »

Depuis ce temps, il vécut en particulier, se contentant d'avertir le nouveau roi de ses devoirs, de lui porter les ordres de Dieu, et de lui dénoncer ses jugements ³.

Comme il vit ses conseils méprisés, il n'eut plus qu'à se retirer dans sa maison à Ramatha, où nuit et jour il pleurait Saül devant Dieu, et ne cessait d'intercéder pour ce prince ingrat. « Pourquoi pleures-tu Saül, que j'ai rejeté de devant ma face? » lui dit le Seigneur ⁴. Va sacrer un autre roi. Ce fut David. Il semblait que, pour récompense du souverain empire qu'il avait perdu sur le peuple, Dieu le voulût faire l'arbitre des rois, et lui donner la puissance de les établir.

La maison de ce souverain dépossédé fut un asile à David, pendant que Saül le persécutait. Saül ne respecta pas cet asile, qui devait être sacré. Il envoya courrier sur courrier et messenger sur messenger, pour y prendre David ⁵, qui fut contraint de prendre la fuite, de quitter ce sacré refuge, et bientôt après le royaume. Et le secours de Samuel lui fut inutile.

Ainsi vécut Samuel retiré dans sa maison, comme un conseiller fidèle dont on méprisait les avis, et qui n'a plus qu'à prier Dieu pour son roi. Une si belle retraite laissa au peuple de Dieu un souvenir éternel d'une magnanimité qui jusqu'alors n'avait point d'exemple. Il y mourut plein de jours, et mérita que « tout Israël s'assemblât à Ramatha pour l'ensevelir, et faire le deuil de sa mort en grande consternation ⁶. »

II^e PROPOSITION.

Le caractère de Néhémias, modèle des bons gouverneurs.

Les Juifs rétablissaient leur temple, et commençaient à relever Jérusalem, sous les favorables édits des rois de Perse, dont ils étaient devenus sujets par la conquête de Babylone; mais ils étaient traversés par les continuelles hostilités

¹ I. Reg. XI, 12.

² Ibid. 14, 15.

³ Ibid. xv.

⁴ Ibid. xvi, 1.

⁵ Ibid. XIX, 18, 19 et seq.

⁶ I. Reg. xxv, 1; xxviii, 3.

BOSSUET. — T. I.

des Samaritains et de leurs autres voisins, anciens ennemis de leur nation, et même par les ministres des rois, avec une opiniâtreté invincible ¹.

Ce fut dans ces conjonctures que Néhémias fut envoyé par Artaxerxès, roi des Perses, pour en être le gouverneur. L'ambition ne l'éleva pas à cette haute charge, mais l'amour de ses concitoyens; et il ne se prévalut des bonnes grâces du roi son maître, que pour avoir le moyen de les soulager.

Parti de Perse dans cette pensée, il trouva que Jérusalem désolée, et de tous côtés en ruine, n'était plus que le cadavre d'une grande ville, où l'on ne connaissait ni forts, ni remparts, ni portes, ni rues, ni maisons.

Après avoir commencé de réparer ces ruines plus par ses exemples que par ses ordres, la première chose qu'il fit fut de tenir une grande assemblée, contre ceux qui opprimaient leurs frères. « Quoi! leur disait-il ², vous exigez d'eux des usures, pendant qu'ils ne songent qu'à engager leurs prés et leurs vignes, et même à vendre jusqu'à leurs enfants pour avoir du pain, et payer les tributs au roi! Vous savez, poursuivit-il, que nous avons racheté nos frères, qu'on avait vendus aux Gentils; et vous vendrez les vôtres, pour nous obliger encore à les racheter! » Il confondit par ce discours tous les oppresseurs de leurs frères; et surtout quand il ajouta en secouant son sein, comme s'il eût voulu s'épuiser lui-même ³: « Moi, et mes frères, et mes domestiques, avons prêté du blé et de l'argent aux pauvres; et nous leur quittons cet emprunt.

« Les gouverneurs qui m'ont précédé, et encore plus leurs ministres (car c'est l'ordinaire), avaient accablé le peuple, qui n'en pouvait plus. Mais moi, au contraire, j'ai remis les droits attribués au gouvernement ⁴. » Il savait qu'en certains états d'indigence extrême de ceux qui nous doivent, exiger ce qui nous est dû légitimement, c'est une espèce de vol.

« Sa table était ouverte aux magistrats, et aux voisins survenus. On y trouvait des viandes choisies et en abondance, et des vins de toutes les sortes ⁵. » Il avait besoin, dans la conjoncture, de soutenir sa dignité; et conciliait les esprits par cet éclat.

« J'ai, dit-il ⁶, vécu ainsi durant douze ans. J'ai rebâti la muraille à mes dépens; personne n'était inutile dans ma maison, et tous mes do-

¹ II. Esdr. I, II, III, IV.

² Ibid. v, 1, 2, 3, 7, 8.

³ Ibid. 10, 13.

⁴ Ibid. 14, 15.

⁵ II. Esdr. v, 17, 18.

⁶ Ibid. 14, 16.